

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de Bégin tenue le 13 janvier 2025 à 19h30, à la salle du conseil de l'édifice municipal.

**Sont présents les membres du conseil suivants :**

M. Jean-Philippe Villeneuve – conseiller au siège 1  
M. Stécy Potvin – conseiller au siège 3  
M. Ghislain Bouchard – conseiller au siège 4  
M. Alexandre Germain – conseiller au siège 5  
M. Raynald Pearson – conseiller au siège 6

**Est absent le membre du conseil suivant :**

Mme Caroline Audet – conseillère au siège 2

**Assiste également à cette séance :**

Mme Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

---

Sous la présidence de Monsieur Gérald Savard, la séance ordinaire est ouverte à 19h30.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE ORDRE DU JOUR**

---

IL EST

Proposé par M. Alexandre Germain  
Appuyé par M. Jean-Philippe Villeneuve

25-01-001 **D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté en gardant le sujet divers ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**3. Adoption des procès-verbaux**

3.1 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 et de la séance extraordinaire du 12 décembre 2024

**4. Correspondance**

4.1 Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Demande au PAVL 2024

**5. Finances**

5.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer

5.2 Fixation du taux de la taxe foncière générale 2025

5.3 Dépôt des documents explicatifs du budget et autorisation d'envoi à chaque résidence et de publication sur le site web municipal

5.4 Adoption du budget 2025 et de la nouvelle part municipale – Transports adaptés Saguenay-Nord

**6. Direction générale et ressources humaines**

6.1 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des élus

6.2 Autorisation de transactions diverses auprès de la Société d'assurance automobile du Québec pour l'année 2025

6.3 Adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, Centre de services scolaires de La Jonquière

- 6.4 Rapatriement du poste d'agent de développement au sein de l'équipe municipale- signature lettre d'entente no 7 – Syndicat des employés de la Municipalité de Bégin
- 6.5 Signature lettre d'entente particulière – Syndicat des employés de la Municipalité de Bégin
- 7. Travaux publics et hygiène du milieu**
  - 7.1 Permis d'intervention annuel 2025 - MTQ
  - 7.2 Ententes de déneigement de fossés – Villa des Onze, chemin de la Rivière-à-l'Ours et Ferme Walter Tremblay
- 8. Urbanisme et environnement**
  - 8.1 Mandat à la firme Chiasson & Thomas arpenteurs pour la réalisation de propositions de plans de développements domiciliaires
- 9. Loisirs, culture et parcs**
  - 9.1 Programme dons et commandite MRC – déjeuner municipal
  - 9.2 Politique de soutien aux projets structurants 2025 pour améliorer les milieux de vie – autorisation de déposer une demande d'aide financière – collaboration de l'agent de développement
  - 9.3 Politique de soutien aux projets structurants 2025 pour améliorer les milieux de vie – appui à la demande d'aide financière de la CAIR
  - 9.4 Politique de soutien aux projets structurants 2024 pour améliorer les milieux de vie – appui à la demande d'aide financière du Club Perce-Neige
- 10. Sécurité publique**
  - 10.1 Résolution sur l'amélioration de la couverture cellulaire
- 11. Règlements**
  - 11.1 Adoption du règlement 24-396 - tarification des matières résiduelles
  - 11.2 Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement 24-395 modifiant le règlement de zonage 15-288 relativement à des dispositions particulières pour une cour avant secondaire ainsi qu'à la sécurité des piscines résidentielles
- 12. Points d'information des conseillers**
- 13. Divers**
- 14. Période de questions**
- 15. Clôture et levée de la séance ordinaire.**

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

#### **3.1 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 et de la séance extraordinaire du 12 décembre 2024**

Chaque membre du conseil ayant reçu dépôt des procès-verbaux du 2 décembre 2024 et du 12 décembre 2024 par la directrice générale et greffière-trésorière dans les délais fixés par la loi, celle-ci est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par M. Stécy Potvin

Appuyée par M. Raynald Pearson

- 25-01-002 **D'APPROUVER** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 et de la séance extraordinaire du 12 décembre 2024 tels que rédigés et déposés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4. CORRESPONDANCE**

---

- 4.1 Reçue le 9 décembre 2024 par courriel de la direction des aides aux municipalités du ministère des Transports et de la Mobilité durable, une lettre nous avisant que la demande d'aide déposée par notre municipalité dans le cadre du Volet redressement-sécurisation du PAVL n'a pas été retenue en raison de l'épuisement de l'enveloppe budgétaire disponible pour ce programme.

## 5. FINANCES

---

### 5.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer

**ATTENDU QUE** le comité des finances a pris connaissance de la liste des comptes à payer, des comptes payés et du salaire des employés et élus pour le mois de décembre 2024, et s'en déclare satisfait ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de les accepter, et d'autoriser le paiement des montants suivants :

Liste des comptes à payer	172 624.35 \$
Comptes déjà payés	10 682.49 \$
Salaire des employés et élus	33 553.83 \$

IL EST

Proposé par M. Ghislain Bouchard  
Appuyé par M. Jean-Philippe Villeneuve

25-01-003

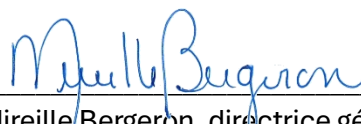
**D'ACCEPTER** la liste compte à payer, la liste des comptes déjà payés ainsi que le salaire des employés et élus pour un total de 216 860.67 \$.

**D'AUTORISER** la directrice générale et greffière-trésorière à payer lesdits comptes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Bégin dispose des crédits suffisants pour les dépenses précitées.

  
Mireille Bergeron, directrice générale

### 5.2 Fixation du taux de la taxe foncière générale 2025

**ATTENDU QUE** pour défrayer les dépenses prévues au budget 2025, il est requis une somme de 0.94 \$ du 100 \$ d'évaluation à imposer sur tous les biens fonds imposables de la municipalité tels que portés au rôle d'évaluation en vigueur ;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 27, adopté par le conseil municipal de Bégin le 6 août 1945, permet de fixer le taux de la taxe foncière générale par résolution ;

IL EST

Proposé par M. Stécy Potvin  
Appuyé par M. Raynald Pearson

25-01-004

**QUE** la taxe foncière générale appliquée à tous les biens fonds imposables de la municipalité soit fixée à 0.94 \$ du 100 \$ d'évaluation pour l'exercice financier 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5.3 Dépôt des documents explicatifs du budget et autorisation d'envoi à chaque résidence et de publication sur le site web municipal

**ATTENDU QUE** selon le code municipal du Québec, la Municipalité doit, suite à l'adoption de son budget, déposer et publier un document explicatif du budget avant sa distribution à chaque adresse civique de son territoire ;

**ATTENDU QUE** la directrice générale a préparé deux documents, soit un pour la distribution à chaque adresse civique et dans le journal municipal et un pour la publication sur le site internet de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance desdits documents explicatifs et est en accord avec leur contenu ;

IL EST

Proposé par M. Jean-Philippe Villeneuve  
Appuyé par M. Stécy Potvin

25-01-005 **D'ACCEPTER** le dépôt des documents explicatifs du budget tels que préparés par la directrice générale.

**D'AUTORISER** la distribution et la publication desdits documents.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5.4 Approbation du budget 2025 et de la nouvelle part municipale – Transports adaptés Saguenay-Nord**

**ATTENDU QUE** Transports adaptés Saguenay-Nord a présenté pour approbation son budget 2025 ;

**ATTENDU QUE** celui-ci se chiffre globalement à 218 739.63 \$ relativement à la participation des municipalités concernées ;

**ATTENDU QUE** ce budget doit être entériné par les municipalités visées par les services ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal avait prévu au budget 2025 un montant de 8 500 \$ pour pourvoir à la part municipale de Bégin ;

IL EST

Proposé par M. Ghislain Bouchard  
Appuyé par M. Raynald Pearson

25-01-006 **DE** confirmer la participation financière ainsi que le mandat à l'organisme délégué : Transports adaptés Saguenay-Nord.

**QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise soit désignée comme étant l'organisme mandataire.

**D'ACCEPTER** les prévisions budgétaires 2025 de Transports adaptés Saguenay-Nord tel que déposées le 29 novembre 2024.

**D'ACCEPTER** la tarification exigée telle que soumise dans les prévisions budgétaires 2025 et que le montant excédentaire de 2 228.91 \$ non prévu lors de l'adoption du budget municipal 2025 soit approprié au surplus accumulé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6. DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

### **6.1 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des élus**

Conformément aux dispositions de l'article 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, un membre du conseil

municipal procède au dépôt de sa déclaration des intérêts pécuniaires, laquelle ne contient aucune déclaration pour la période du 7 décembre 2023 au 2 décembre 2024.

## **6.2 Autorisation de transactions diverses après de la Société d'assurance automobile du Québec pour l'année 2025**

IL EST

Proposé par M. Jean-Philippe Villeneuve

Appuyé par M. Alexandre Germain

25-01-007 **QUE** la Municipalité de Bégin autorise les personnes suivantes à signer tout document de transaction du parc véhicules de la municipalité de Bégin auprès de la SAAQ pour le numéro de dossier 13435193.

- Mireille Bergeron, directrice générale, 177, rue Gagnon Saint-Ambroise G7P 2P5
- Sébastien Tremblay-Métivier, responsable des travaux publics, 192, 2<sup>e</sup> Rang Est, G0V 1B0

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6.3 Adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles – Centre de services scolaire De La Jonquière**

**ATTENDU QUE** le Centre de services scolaire De La Jonquière a fait parvenir au conseil municipal le 16 décembre 2024 son plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Bégin est en accord avec ce plan triennal ;

IL EST

Proposé par M. Raynald Pearson

Appuyé par M. Ghislain Bouchard

25-01-008 **D'AVISER** le Centre de services scolaire De La Jonquière que le conseil municipal de Bégin est en accord avec son plan triennal de répartition et de destination des immeubles tel que soumis pour 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6.4 Rapatriement du poste d'agent de développement au sein de l'équipe municipale - signature lettre d'entente no 7 – Syndicat des employés de la Municipalité de Bégin**

**ATTENDU QUE** le poste d'agent de développement est depuis 2003, un emploi de la CAIR de Bégin et que ce dernier est occupé par Mme Isabelle Audet ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire rapatrier le poste d'agent de développement au sein de l'équipe municipale dans un intérêt d'améliorer le fonctionnement interne de l'équipe des ressources humaines municipales ;

**ATTENDU QUE** l'agent de développement demeurera responsable de la gestion et de l'exécution des dossiers de la CAIR et du Club Perce-Neige ;

**ATTENDU QUE** le tout a été discuté avec les représentants syndicaux désignés ;

IL EST

Proposé par M. Alexandre Germain

Appuyé par M. Jean-Philippe Villeneuve

25-01-009 **QUE** le Conseil municipal rapatrie en date du 1<sup>er</sup> janvier 2025 le poste d'agent de développement au sein de l'équipe de ressources humaines municipales ;

**QUE** le conseil municipal conserve la nomination de Mme Isabelle Audet à titre d'agente de développement.

**QUE** le conseil accepte la lettre d'entente no 7 tel que déposée par la directrice générale et le Syndicat des employés de la municipalité de Bégin.

**QUE** le Conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à cette entente.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **6.5 Signature lettre d'entente particulière – Syndicat des employés de la Municipalité de Bégin**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a reçu une demande du chef d'équipe / opérateur du réseau d'eau potable et usée concernant la diminution du nombre d'heures par semaine ;

**ATTENDU QUE** le tout a été discuté avec les représentants syndicaux désignés et que le Conseil est en accord avec cette demande ;

IL EST

Proposé par M. Stécy Potvin

Appuyé par M. Jean-Philippe Villeneuve

25-01-010 **QUE** le Conseil municipal accepte la lettre d'entente no 8 tel que déposée par le Syndicat des employés de la municipalité de Bégin.

**QUE** le Conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à cette entente.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

---

#### **7.1 Permis d'intervention annuel 2025 - MTQ**

**ATTENDU QUE** la municipalité peut être appelée à exécuter des travaux sur les chemins qui relèvent de la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

**ATTENDU QUE** ledit ministère doit bénéficier d'une certaine garantie relativement aux travaux à être exécutés sur les chemins qui relèvent de sa responsabilité ;

IL EST

Proposé par M. Stécy Potvin

Appuyé par M. Alexandre Germain

25-01-011 **QUE** la municipalité de Bégin s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et à remettre les lieux dans le même état qu'avant l'exécution des travaux.

**DE PLUS**, le conseil municipal autorise Mme Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière et M. Sébastien Tremblay-Métivier, chef d'équipe, à signer pour et au nom de la Municipalité lesdits permis et demandes d'intervention

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.2 Ententes de déneigement de fossés – Villa des onze, chemin de la Rivière-à-l'Ours et Ferme Walter Tremblay**

**ATTENDU QUE** le déneigement des fossés situés sur les lots de la Ferme Walter Tremblay a considérablement amélioré la situation lors du printemps et ce, depuis plusieurs années ;

**ATTENDU QUE** les discussions avec les propriétaires de la Villa des onze, du Chemin de la Rivière-à-l'Ours et de la ferme Walter Tremblay ont démontré que les trois parties étaient satisfaites de l'expérience réalisée et qu'elles étaient intéressées à renouveler cette entente ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage, si cette dernière juge nécessaire d'exécuter des travaux de déneigement, à superviser les travaux effectués par l'entreprise qu'elle aura choisie ;

IL EST

Proposé par M. Jean-Philippe Villeneuve  
Appuyé par M. Stécy Potvin

25-01-012 **QUE** le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité le renouvellement des ententes avec l'association des propriétaires de la Villa des onze, du chemin de la Rivière-à-l'Ours et la Ferme Walter Tremblay aux tarifs fixés selon les travaux à exécuter à savoir :

300 \$ pour le fossé donnant sur la villa des onze

100 \$ pour le fossé donnant sur le chemin de la Rivière-à-l'Ours

400 \$ pour la Ferme Walter Tremblay (deux fossés)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

---

**8.1 Mandat à la firme Chiasson & Thomas arpenteurs pour la réalisation de propositions de plans de développement domiciliaires**

IL EST

Proposé par M. Jean-Philippe Villeneuve  
Appuyé par M. Raynald Pearson

25-01-013 **DE** mandater le firme Chiasson & Thomas pour la réalisation de deux propositions de plans de développement domiciliaire.

**QUE** la dépense soit appropriée au surplus accumulé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 9 LOISIRS, CULTURE ET PARCS

---

### 9.1 Programme dons et commandites MRC – déjeuner municipal

**ATTENDU QUE** la Politique de dons et commandites de la MRC du Fjord-du-Saguenay alloue un montant à chaque municipalité annuellement ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Bégin désire par l'entremise de ce fonds supporter des événements et organismes sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a sélectionné l'activité suivante : Déjeuner municipal tenu au Club Perce-Neige de Bégin.

IL EST

Proposé par M. Alexandre Germain

Appuyé par M. Raynald Pearson

25-01-014 **DE** demander à la MRC du Fjord-du-Saguenay un montant de 500 \$ dans le cadre de la Politique de dons et commandites pour la tenue de cette activité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 9.2 Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie – autorisation de déposer une demande d'aide financière – collaboration de l'agent de développement à l'animation du milieu

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC exige une résolution du conseil municipal accompagnant le dépôt de projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de « collaboration de l'agent de développement à l'animation du milieu » a été présenté au conseil municipal par la directrice générale ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est en accord avec le projet ci-haut mentionné et qu'il est essentiel à la réussite des projets d'animation et de développement de son milieu ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'engage à fournir une mise de fonds de 32 651 \$ le tout correspondant à plus que la part du milieu exigé par la Politique de soutien ;

IL EST

Proposé par M. Stécy Potvin

Appuyé par M. Jean-Philippe Villeneuve

25-01-015 **DE** permettre que le projet « Collaboration de l'agent de développement à l'animation du milieu » soit déposé conformément aux exigences de la MRC.

**DE** désigner Mme Isabelle Audet, agente de développement, en tant que responsable du projet et autoriser Mme Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière à signer le protocole d'entente avec la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 9.3 Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie – appui à la demande d'aide financière de la CAIR



**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC exige une résolution de la Municipalité appuyant le dépôt de projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de « activités d’animation du milieu » a été présenté au conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité appuie le projet et la demande d’aide au montant de 20 000 \$ ;

IL EST

Proposé par M. Jean-Philippe Villeneuve

Appuyé par M. Alexandre Germain

25-01-016

**QUE** le conseil municipal de Bégin appuie la demande d’aide financière du projet « activités d’animation du milieu » de la CAIR de Bégin dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

#### **9.4 Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie – appui à la demande d’aide financière du Club Perce-Neige**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC exige une résolution de la Municipalité appuyant le dépôt de projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de « réfection des sculptures du sentier pédestre » a été présenté au conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité appuie le projet et la demande d’aide au montant de 6 189 \$ ;

IL EST

Proposé par M. Jean-Philippe Villeneuve

Appuyé par M. Alexandre Germain

25-01-017

**QUE** le conseil municipal de Bégin appuie la demande d’aide financière du projet « réfection des sculptures du sentier pédestre » du Club Perce-Neige de Bégin dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

## **10 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

### **10.1 Résolution sur l’amélioration de la couverture cellulaire**

**CONSIDÉRANT QUE** la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l’accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec s’est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l’ensemble du territoire d’ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où

l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre ;

**CONSIDÉRANT QUE** des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants ;

**CONSIDÉRANT QUE** la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région ;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population ;

IL EST

Proposé par M. Alexandre Germain

Appuyé par M. Raynald Pearson

25-01-018 **DE DEMANDER** au parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent ;

**DE TRANSMETTRE** copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habit dans le présent mandat.

**DE TRANSMETTRE** copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **11.1 Adoption du règlement 24-396 – tarification des matières résiduelles**

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion donné aux fins des présentes le 2 décembre 2024 et la présentation, le dépôt et la présentation fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement ;

IL EST

Proposé par M. Raynald Pearson  
Appuyé par M. Alexandre Germain

25-01-019 **QUE** le conseil municipal adopte le règlement intitulé « tarification des matières résiduelles ».

**QUE** le texte du projet de règlement numéro 24-396 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **11.2 Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement 24-395 modifiant le règlement de zonage 15-288 relativement à des dispositions particulières pour une cour avant secondaire ainsi qu'à la sécurité des piscines résidentielles**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné aux fins des présentes le 2 décembre 2024 et la présentation, le dépôt et la présentation fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement ;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du premier projet de règlement 24-395 lors de l'assemblée du 2 décembre 2024 et la consultation publique tenue le 13 janvier 2025 à 19 h 15 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le second projet est identique au premier projet de règlement 24-395 présenté le 2 décembre 2024 ;

IL EST

Proposé par M. Alexandre Germain  
Appuyé par M. Jean-Philippe Villeneuve

25-01-020 **QUE** le conseil municipal adopte le second projet de règlement 24-395 intitulé « règlement modifiant le règlement de zonage 15-288 relativement à des dispositions particulières pour une cour avant secondaire ainsi qu'à la sécurité des piscines résidentielles ».

**QUE** le texte du projet de règlement numéro 24-395 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS**

---

Messieurs les conseillers informent les personnes présentes sur certains dossiers et sur les activités auxquelles ils ont participé au cours du mois de décembre 2024.

## **13 DIVERS**

---

#### **14 PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 53. Aucune question n'est posée. La période de questions se termine à 19 h 54.

#### **15 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

25-01-021 Les points prévus à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Monsieur le conseiller Stécy Potvin et résolu que la séance soit levée à 19 h 54.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Je, Gérald Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Gérald Savard  
Maire

Mme Mireille Bergeron  
Directrice générale et greffière-trésorière